

# **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat no 121 relatif aux aspects environnementaux de la procédure d'acquisition et de suivi des véhicules utilisés par la Ville**

(Du 4 octobre 2004)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Introduction**

En date du 11 mars 2002, le Conseil général a adopté le postulat n° 521 du groupe Popecosol dont le texte est le suivant :

*«Le Conseil communal est prié d'étudier la mise en œuvre d'une procédure d'acquisition et de suivi de véhicules utilisés par la Ville qui intègrent au calcul purement financier les critères de la protection de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect du développement durable.»*

Dans notre rapport de septembre 2001 relatif à un crédit pour l'acquisition de véhicules et machines, nous évoquions précisément les objectifs d'acquisition et d'équipements spécifiques en termes de mesures environnementales.

Aujourd'hui, afin de répondre au postulat, nous présentons un état de la situation qui démontre que la préoccupation environnementale en la matière est prise en compte de manière aussi concrète que progressive.

La procédure d'acquisition de véhicules, en particulier aux Travaux publics, tient compte d'une analyse croisée considérant les critères des

utilisateurs, du garage et des directives administratives. L'implication plus directe des collaborateurs concernés dans cette démarche se révèle motivante et permet d'optimiser l'ensemble de l'équipement de notre parc de véhicules.

## 2. Bilan : progrès rapides depuis 2002

Le bilan des commandes de véhicule de 2002 au 1er semestre 2004 est résumé dans le tableau suivant.

Tableau 1 : équipements environnementaux des véhicules commandés par le garage des Travaux publics de 2002 au 1<sup>er</sup> semestre 2004.

	Véhicules achetés	Equipements environnementaux*				
		Catalyseur	Filtre à particules (FAP)	Bi-carburant (CNG)**	Huile bio dégradable	Gaz naturel
<b>Travaux publics :</b>						
• Camion/camionnette	18	2	12	1	5	1
• Voitures	9			9		
• Balayeuses	5	1	4		4	
• Engins	7		5	1	4	
<b>Sous-total</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>1</b>
<b>Services industriels :</b>						
• Camion/camionnette	6			6		
• Voitures	11			9		
<b>Sous-total</b>	<b>17</b>			<b>15</b>		
<b>CEG :</b>						
• Fourgonnette	1			1		
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>			<b>1</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>1</b>

\* : plusieurs équipements environnementaux peuvent concerner un seul véhicule

\*\* : gaz naturel / essence

Nous avons pris en considération les mesures environnementales en fonction des possibilités offertes sur le marché actuellement par les constructeurs, à savoir :

- moteur diesel selon Euro3 avec installation de filtres à particules (FAP) ;
- moteur bi-carburant « essence-gaz naturel (CNG) » ;
- machines et agrégats avec installation hydraulique utilisant de l'huile biodégradable.

Précisons qu'un véhicule (camionnette) du Service des parcs et promenades est propulsé uniquement par gaz et qu'il s'agit d'une première en Suisse.

Le nombre total de véhicules entretenus par le garage est de 250.

Depuis 2002, 57 véhicules (20 %) ont été équipés spécifiquement en terme environnemental. Pour la seule section des Travaux publics, ce taux se monte à plus de 25 % (39 unités de son parc sur 146).

Notons qu'un nouveau véhicule présente de toute manière l'avantage de se révéler nettement plus performant en termes de consommation et de rendement par rapport à un ancien, ce qui contribue déjà à une amélioration de l'impact environnemental.

Compte tenu des limites de puissance actuelles, certains véhicules sont utilisés dans des endroits plats et sur de petits parcours en l'occurrence. C'est en particulier le cas de la camionnette du Service des parcs et promenades citée plus haut.

Les petites machines ayant un moteur à essence à deux et à quatre temps (tronçonneuse, tondeuse, débroussailleuse) des Travaux publics, des Services industriels et du service des Forêts fonctionnent à l'essence Aspen alkylée (essence « propre »). Aujourd'hui, l'utilisation systématique de ce carburant pour toutes les petites unités nous a mené à réaffecter une citerne de carburant du dépôt de la voirie. Quand bien même cette essence peu polluante se révèle plus coûteuse, soit 2.70 francs/litre, nous estimons que l'avantage pour la santé du personnel ainsi que pour l'environnement est déterminant.

S'agissant toujours du carburant, nous utilisons exclusivement depuis janvier 2004, du diesel « vert » d'une teneur faible en soufre (< 10 ppm). Ce carburant est par ailleurs déjà utilisé pour l'ensemble de nos véhicules équipés de filtres à particules dès 2002.

Rappelons encore que le garage a mis en service les vingt scooters électriques acquis par la Ville durant la période 2002-2003.

### **3. Aspects financiers : un investissement favorable à l'exploitation**

Au niveau financier, la plus-value globale en investissements de ces équipements s'élève à 414'000 francs (déduction faite d'une subvention de 3'000 francs par véhicule bi-carburant jusqu'à fin 2004) sur une dépense de 4,1 millions de francs environ, soit à 10 %.

Il convient toutefois de préciser l'impact positif sur l'organisation et le fonctionnement du garage.

Globalement, les charges diminuent de 45'000 francs en 2003 par rapport à l'exercice de référence 2001 et de 80'000 francs en 2004 selon le pronostic de dépenses à fin juin. Cela s'explique en particulier par la modernisation du parc malgré un ajustement sensible à la hausse des primes d'assurance et d'un parc plus étoffé.

Outre l'aspect motivant et novateur pour l'ensemble du personnel de contribuer concrètement à la protection de l'environnement, relevons que la consommation totale en carburant de type essence / diesel a diminué de moitié en 2002 et 2003 par rapport à 2001.

### **4. Aspects environnementaux : forte réduction des rejets**

De manière à mieux mesurer les efforts environnementaux, à l'image des procédures de type ISO, un suivi des véhicules et de leurs performances est progressivement mis sur pied. L'objectif étant par quelques indicateurs significatifs (consommation totale, consommation/km, production de CO<sub>2</sub>), de mettre en évidence l'impact et l'amélioration environnementaux de nos services motorisés.

On peut d'ores et déjà citer le chiffre révélateur de la consommation de gaz naturel par nos véhicules : 15'000 kg en 2003. Si l'on compare l'impact théorique avec un carburant traditionnel, cela se traduit par une réduction de 11'400 kg de CO<sub>2</sub> en 2003 et de 16'800 kg de CO<sub>2</sub> en 2004 (projection annuelle sur la base du 1<sup>er</sup> trimestre 2003). En d'autres termes, cela correspond à un gain théorique de 76'000 km équivalent essence en 2003 ou de 112'000 km en 2004, soit 10'000 litres environ de carburant essence / diesel.

Il est aussi nécessaire de préciser la démarche entreprise lors de la mise hors service d'un véhicule. Nous analysons d'abord les possibilités de réutiliser des pièces spécifiques, puis nous nous adressons aux fournisseurs afin de pouvoir recycler l'un ou l'autre des agrégats peut-être encore utile à des tiers. Il arrive également qu'un ancien véhicule soit repris tel quel par le fournisseur, en vue d'un recyclage de pièces à l'usine. Nous demandons à nos fournisseurs d'assurer dans tous les cas la traçabilité des objets dans l'esprit des démarches ISO 14001.

## **5. Conclusions : de l'écologie économique**

Cette présentation synthétique des mesures adoptées en priorité aux Travaux publics, mais également dans les autres services, démontre la prise en compte globale des préoccupations énumérées dans le postulat. La démarche s'inscrit dans la volonté de notre Conseil d'appliquer, au niveau local et de manière pragmatique, les principes du développement durable. Elle trouve également son fondement dans le plan des mesures Opair cantonal.

Tout spécialement lorsque les finances des collectivités publiques sont fragiles, il peut s'avérer délicat de concilier la volonté politique d'agir en faveur de l'environnement et la nécessité de maintenir l'équilibre financier ou de s'en rapprocher. C'est pourquoi notre Conseil s'est efforcé, dans ce dossier, de viser simultanément les deux objectifs d'économie et d'écologie, et même d'en faire des alliés de fait.

En conséquence, nous vous proposons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et classer le postulat n° 121.

Neuchâtel, le 4 octobre 2004

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le vice-chancelier,

Françoise Jeanneret

Silvio Castioni